

<https://www.ouest-france.fr/normandie/barneville-carteret-50270/a-barneville-carteret-le-projet-de-dragage-du-port-interroge-917bf3c0-b8d7-11ed-ba5f-4162affd0dc8>

À Barneville-Carteret, le projet de dragage du port interroge

Une enquête publique est en cours sur le projet de dragage du bassin de plaisance de Barneville-Carteret (Manche). Le dossier est consultable à la mairie, et dans celle Saint-Jean-de-la-Rivière jusqu'au vendredi 17 mars 2023.



Agrandi pendant la pandémie, passé de 350 à 700 places, le bassin à flot de Barneville-Carteret (Manche) nécessite un dragage régulier, comme dans les autres ports. De même qu'il est nécessaire d'évacuer le banc de sable obstruant l'entrée du chenal. | OUEST-FRANCE...
Ouest-FrancePublié le 02/03/2023 à 14h32

Du 14 février au vendredi 17 mars 2023, une enquête publique se déroule dans les mairies de Barneville-Carteret et Saint-Jean-de-la-Rivière, dans la Manche. Elle a pour finalité d'autoriser la **Société publique locale (SPL) des ports de la Manche** à procéder au dragage du bassin de plaisance et à l'extraction du banc de sable à l'entrée du chenal, durant les dix prochaines années.

Dans un dossier de 357 pages, la population peut prendre connaissance des conditions et des conséquences de la mise en œuvre de ces interventions.

Une association inquiète de l'impact sur les pêcheurs

L'association Côte des Isles valorisation (CIV) considère que « **le dragage du chenal avec le dépôt des sédiments en renforcement des plages a déjà été pratiqué à plusieurs reprises dans un passé très récent, sans dommages pour l'environnement** ».

Elle s'inquiète fortement pour le dragage du bassin à flot et les conséquences de ses rejets en mer. « **Il est prévu que les sédiments vaseux soient extraits par une pompe puissante, installée sur une barge, et propulsés vers le large, à 500 m du cap de Carteret. Pour atteindre ce point de largage, il est prévu une suite de conduits, traversant le bassin en immersion, puis le terre-plein du port de pêche à partir de la porte du port. Ces canalisations passeraient ensuite par la gare maritime, jusqu'au bout de la jetée, puis traverseraient toute la plage de la Potinière, en diagonale jusqu'au point de largage. Ces extractions dureront cinq mois, entre octobre et avril** », détaille dans un communiqué Pascale Gonthier, secrétaire de l'association CIV.

« **Quid de l'impact, entre autres, pour les pêcheurs ? Cette opération semble inacceptable sans explication complémentaire** », conclut-elle.

« L'idée, c'est de nettoyer le port par clapage, avec rejet en mer »

« **Ce projet est porté par la SPL, donc le Département, précise le maire, David Legouet, en lien avec la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et la préfecture. L'idée, c'est de nettoyer le port par clapage, avec rejet en mer, comme cela se fait à Diélette et ailleurs.** »

Avant d'ajouter : « **Ceux qui contestent sont les mêmes que ceux qui s'opposaient à l'agrandissement du port parce que le port allait s'ensabler. Et ce sont ces mêmes personnes qui, maintenant, ne veulent pas qu'on retire le sable. Je ne comprends pas cette incohérence.** »

Lire aussi : [La station de Barneville-Carteret se transforme et se montre ambitieuse pour l'avenir](#)

Le dossier est consultable dans les deux mairies. Catherine de la Garanderie, commissaire enquêteuse désignée par le tribunal administratif, sera présente mardi 7 mars, de 14 h à 17 h dans la mairie de Saint-Jean-de-la-Rivière, et vendredi 17 mars, de 9 h à 12 h dans celle de Barneville-Carteret.